

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 18 OCTOBRE 2012 à 20 H 30

Etaient présents : MM. GORSE Jacques, BOURRE Lionel, CAUSSANEL Vincent, CAVALIE Sylvain, FAU Christian, MAGNE Gérard, ROUQUETTE Lydie, SEGALA Michèle, TRIVIAUX Patrick.

Absents : PONS Samuel (pouvoir à G. Magné), SALAÛN Cyril (pouvoir à S. Cavalié)

Secrétaire : M. Gérard MAGNE

1) **Avis sur le Projet de Renouvellement et d'Extension de la Carrière du Pech des Balmes**

Après avoir pris connaissance du projet de renouvellement et d'extension de la Carrière du *Pech des Balmes*, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité, assorti des réserves suivantes :

Il exige que préalablement à la poursuite de l'activité

- a) soient complétées les études hydrogéologiques en raison des incidences que pourrait avoir l'exploitation de la carrière sur l'eau potable et le réseau d'eau souterrain local
- b) soit réalisée la remise en état comme prévu et la sécurisation du site actuel, particulièrement inesthétique et dangereux, dans les meilleurs délais avec établissement d'un échéancier précis.

Le Conseil Municipal demande également que des engagements précis soient pris :

- a) sur le trafic des camions afin d'éviter au maximum la traversée d'Espédaillac
- b) sur les conditions d'exploitation de la carrière (modalités d'utilisation des explosifs, périodicité des tirs, modalités du concassage, mesures prises concernant les poussières...)

D'autres points semblent également devoir être mis en avant :

- une habitation en construction (située à environ 300m) n'apparaît pas dans le dossier (permis de construire délivré le 08/02/2011 avec mention de l'existence de la carrière)
- la réserve d'eau qui s'est constituée sur le site actuel paraît être du plus grand intérêt : elle pourrait notamment constituer une réserve incendie d'importance facilement accessible au cœur des Causses du Quercy. Une concertation avec les différents services concernés (Préfecture, SDIS...) paraît nécessaire afin de réaliser les aménagements qui permettraient un accès facile à partir de la RD 40 à cette réserve, pour les véhicules de secours
- La présence de plusieurs exploitations agricoles à proximité de la carrière exige que des précautions soient prises afin de ne pas nuire à cette activité.

2) Actualisation du Plan départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées

Le Maire informe le Conseil Municipal que Lot Tourisme, chargé par le Conseil Général de l'élaboration et de l'actualisation de ce plan, souhaite effectuer une mise à jour et propose donc à chaque commune de nouveaux circuits ou compléments d'itinéraires afin de terminer ce plan. Il présente 2 nouvelles portions de chemins et précise que leur inscription au PDIPR leur donne une protection juridique afin qu'ils ne puissent pas être aliénés.

Après avoir pris connaissance des 2 propositions de chemins et vérifié sur les plans leur pertinence, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'inscription au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), des chemins suivants :

- N°01 – Chemin de *Ginouillac* à Grèzes – Jonction avec la commune de Grèzes (132 m)
- N°02 – Chemin rural de la *Croix de Dougué au Caussanel* – complément (383 m)

Le Conseil Municipal s'engage donc à ne pas vendre ces chemins sauf à en rétablir la continuité par un itinéraire de même valeur.

3) Conditions de vente des terrains au Hameau du Pouzarnel

Il s'avère nécessaire de rectifier les délibérations prises précédemment concernant la vente des terrains du Hameau, afin de corriger le calcul de la marge. Sur le prix de vente des terrains maintenu à 9.50 € TTC / m², il en ressort une marge de 7.84 € /m² et une TVA à devoir sur cette marge de 1.54 € /m².

Le Conseil Municipal valide cette proposition et annule les délibérations prises précédemment.

4) Questions diverses

► Attribution des Indemnités de Conseil et de Budget au Receveur Municipal : Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'attribution de ces indemnités à Mme Carroussel, nouvelle perceptrice, pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire apportées à la commune.

► Travaux de Voirie sur le Chemin de Ginouillac : Afin de compléter le programme de travaux sur la voirie communale pour l'année 2012, le Conseil Municipal décide de réaliser du point à temps sur la route de *Ginouillac* et le renforcement de la chaussée au point bas de ce chemin.

Après avoir étudié le devis de la STAP, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider ce devis pour un montant de 1 880.60 € HT, comprenant également un forfait pour des travaux de point à temps sur divers chemins.

► Nettoyage du Lac du Pouzarnel : Dans le cadre des travaux de restauration du Lac du *Pouzarnel* que la Communauté de Communes a décidé d'entreprendre, le Conseil Municipal décide de réaliser le curage de ce lac dans le même temps. Pour ce faire, il valide le devis de la SARL A. FOGARIZZU de Quissac, qui s'élève à 600 € HT.

► Sécheresse d'Automne : Un courrier sera transmis à Mr. le Préfet du Lot, pour demander d'engager une procédure de calamités agricoles, compte tenu de la sécheresse qui a sévi sur

notre territoire en fin d'été et cet automne avec le classement de la commune en zone sinistrée.

► Réhabilitation des Assainissements non collectifs : une réunion avec le SYDED est prévue fin novembre / début décembre pour les personnes intéressées par l'opération de réhabilitation de leur assainissement.

► Evolution de l'Intercommunalité : Les dernières informations sont données à l'assemblée sur l'avancement du projet de regroupement des communautés de communes.
